MINISTERE DE L'AGRICULTURE, ET DE L'ELEVAGE

Centre d'Appui et de Formation Professionnelle Agricole

CAFPA

Forme aux métiers d'Exploitant Agricole et Exploitant Entrepreneur Agricole, forme les Producteurs en activités

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage dispose d'un appareil de Formation Agricole et Rurale réparti sur le territoire National et composé actuellement de :

- Huit (08) **C**entres d'**A**ppui et de **F**ormation **P**rofessionnelle **A**gricole (**CAFPA**) ;
- Six (06) **E**coles de **F**ormation de **T**echnicien **A**gricole (**EFTA**) ;
- Un (01) **C**entre de **F**ormation, de **F**abrication et d'**A**pplication du **M**achinisme et du **M**écanisation **A**gricole et de **G**énie **R**ural (**CFFAMMA-GR**), centre de formation spécialisé en machinisme agricole et en génie rurale.

Les **C**entres d'**A**ppui et de **F**ormation **P**rofessionnelle **A**gricole (**CAFPA**), ont pour mission (i) d'assurer l'appui et le service aux producteurs, en fonction de leurs demandes (ii) la formation professionnelle continue des producteurs en activité, en fonction de leurs besoins (iii) la formation professionnelle initiale aux métiers des jeunes futurs Exploitants et Entrepreneurs Agricoles.

La Formation professionnelle initiale des jeunes futurs Exploitants et Entrepreneurs Agricoles est reconnue respectivement par les diplômes nationaux de : (i) Certificat Professionnel en Exploitation Agricole (CPEA), visant des compétences sur la maîtrise de la chaine de production et la commercialisation; et (ii) Brevet d'Etudes Professionnelles en Exploitation et Entreprenariat Agricole (BEP-EEA), visant des compétences sur la maitrise de la chaine de valeur, la création et la gestion d'une Exploitation ou d'une Entreprise Agricole.

Les offres de formation continue développées au niveau des CAFPA sont en fonction des compétences recherchées, à travers les métiers, les filières et les chaines de valeurs spécifiques des régions d'implantation de chaque centre.

Les CAFPA sont implantés dans huit (08) régions de Madagascar : Analamanga (Mahitsy), Alaotra Mangoro (Ambohitsilaozana), Atsinanana (Brickaville), Diana (Antsiranana), Haute Matsiatra (Iboaka), Melaky (Maintirano), Vakinankaratra (Antsirabe) et Ihorombe (Ihosy).

La formation est ouverte aux jeunes :

- des deux sexes ;
- âgés entre 18 ans et 23 ans ;
- ayant un niveau de la classe de 3ème de l'enseignement secondaire
- et aptes physiquement.

Dossiers à fournir pour le concours d'entrée dans les huit (08) CAFPA :

- une (01) demande manuscrite adressée au Directeur du CAFPA d'accueil, suivant le modèle mentionné dans l'arrêté d'ouverture du concours d'entrée en première année (version française et version malagasy, au choix du candidat) et mentionnant obligatoirement le CAFPA demandé et le numéro de téléphone du candidat ;
- un (01) certificat de scolarité de la classe de 3ème ;
- un (01) certificat de résidence de moins de trois (3) mois ;
- une (01) photocopie certifiée de la Carte d'identité Nationale (CIN) ou une copie intégrale de l'acte de naissance délivrée moins d'un (1) an ;
- une (01) lettre de motivation rédigée en langue malagasy ;
- et deux (02) enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat.

La période de concours d'entrée en 1ère année s'effectue pendant le mois d'Août, et se fait en une journée.